

nité du Mont ôterent le 28. les armes de son Eminence leur Protecteur, qui étoient sur la porte de leur Eglise: Tout l'ordre des Minimes est sous la protection de ce Cardinal, & en conséquence ces Peres élevent les armes au - dessus de toutes leurs Eglises, mais les Minimes de la Trinité du Mont sont François, ce qui les a obligé de se conformer aux Ordres du Ministre de France. Plusieurs croyent que le Cardinal Camerlingue qui est sorti de Rome, se rendra à son Evêché de Magliano, pour y rester jusqu'à ce que ses difficultés avec la Cour de France soient entièrement terminées.

XI. Peu de jours après le Consistoire dont on vient de parler, il s'en tint un autre sur les différends avec les Cours de Madrid & de Naples, dont le résultat fut de ne point accorder à l'Infant Don Carlos l'investiture du Royaume de Naples que les différends en question n'ayent été ajustés, ce qui est directement contraire à l'intention de ces Cours qui persistent à vouloir auparavant cette investiture. Une Congrégation de plusieurs Cardinaux s'est tenue à l'issuë de ce Consistoire, elle fut occasionnée par une Lettre que le Cardinal Lercari avoit reçue de Paris, & dans laquelle son neveu lui mande que dans la conjoncture présente le St. Siege doit plus que jamais veiller à ses intérêts, les Princes Protestans se donnans de grands mouvemens afin d'obtenir quelques avantages pour leur Religion dans le prochain Traité de Paix.

XII. Le Pape a imposé un droit de 12. pour cent sur toutes les marchandises d'Occident qui arriveront dans ses Etats venans de Livorne, dans la vûë d'avantager les Ports Francs que S. S. a établis depuis peu. Mais si cette nouvelle Ordonnance paroît avantageuse au Commerce des Etats du Pape, elle doit paroître bien préjudiciable au Gouverne-

ment